



MASSILLON
Ensemble Scolaire International

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2024-2025
Back to School Information September 2024
Ecole primaire / Primary School



Lundi 2 septembre 2024 / Monday, 2nd September 2024
Rentrée des classes / First day back to school

Ecole matin et après-midi avec restauration (CP-CM2) / School all day with option of canteen facilities (CP-CM2)

Pour les classes élémentaires, l'appel sera effectué par Mme Delord dans la cour Sud. For the Elementary School classes, the roll call is done by Mrs Delord in the "Cour Sud". Pour les maternelles, l'appel sera effectué par Mme Dupont dans la cour des Tilleuls. For the Kindergarten, the roll call is done by Mrs Dupont in the 'Tilleuls' Playground

Horaires de rentrée / Back to school times:

8h30 : classes de CM2 / Grade 5

8h45 : classes de GS / K5 Pas de cantine le jour de la rentrée.
G.S.: No canteen on the first day back.

9h00 : classes de CM1 / Grade 4

9h15 : classes de MS / K4 Pas de cantine le jour de la rentrée.
M.S.: No canteen on the first day back.

9h30 : classes de CE2 / Grade 3

10h00 : classes de CE1 / Grade 2

10h30 : classes de CP / Grade 1

9h45 : classes de PS

*La rentrée sera échelonnée sur deux jours pour faciliter l'accueil et l'intégration des enfants et de leur famille.
The first day back to school will be spread over two days to facilitate the arrival and integration of the children and their families.*

Pas de cantine pour les PS les 2 premiers jours de classe : lundi 2 et mardi 3 septembre.

No canteen for the PS classes on Monday 2nd and Tuesday September 3rd

- **Rentrée groupe 1 le lundi 2 septembre à 9h45:** pour les enfants dont la première lettre du nom est comprise entre le « A et F inclus ». L'appel sera effectué par Mme Dupont dans la cour des Tilleuls. Pas de classe le 3 septembre pour ce groupe afin de permettre l'accueil des autres enfants.
- Monday 2nd September at 9.45 a.m. for the children whose family name begins with the letters from 'A' to 'F' inclusive. The roll call is done by Mrs Dupont in the 'Tilleuls' Playground
- There will be no classes for these children on the 3rd September.
- **Rentrée groupe 2 mardi 3 septembre à 8h30 :** pour les enfants dont la première lettre du nom de famille est comprise entre le "G à Z". L'appel sera effectué par Mme Delord dans la cour Audollent.
- Tuesday 3rd September at 8.30am for the children whose family name begins with the letters from 'G' to 'Z'. The roll call is done by Mrs Delord in the 'Audollent' Playground
- There will be no class on September 2nd for this group
- **Judi 5 septembre accueil de tous les enfants de PS à partir de 8h30.**
- Thursday, 5th September all children in PS will attend from 8.30 am.

- **Horaires / Schedule**

Lundi/Monday – Mardi/Tuesday – Jeudi/Thursday – Vendredi/Friday

Garderie et/ou étude surveillée : 7h30 à 8h30 - 16h35 à 18h15

Classe : 8h30 à 11h30 13h30 à 16h30

8h30 à 11h35 13h30 à 16h35 du CE1 au CM2

Pour les arrivées tardives (après 8h30 et 13h30), l'entrée se fait uniquement rue Bansac. Le portail est fermé rue Audollent.

For late arrivals (after 8:30 am and 1:30 pm), entrance is only on rue Bansac. The gate is closed on rue Audollent.

- **Organisation de l'école / The organization of the school**

Petites Sections (PS) : 2 classes, Moyennes Sections (MS) : 2 classes, MS/GS : 1 classe,

Grandes Sections (GS) : 2 classes,

CP : 3 classes, CE1 : 3 classes, CE2 : 3 classes, CM1 : 3 classes, CM2 : 3 classes.

- **Accueil matinal des élèves / Morning arrival times**

Les élèves de maternelle sont accueillis de 7h30 à 8h15 en salle de garderie (côté rue Audollent).

From 7.30 to 8.15 the Nursery school children will go to the before-school care (garderie côté rue Audollent).

A partir de 8h15, les élèves de PS et MS sont accueillis en salle de motricité côté maternelle.

From 8.15 the PS and MS children are to be dropped off in the 'salle de motricité' in the Nursery building.

A 8h25, les élèves de PS sont accueillis dans leur classe par les enseignants.

PS children go to their classroom at 8.25am.

Pour les GS, les enseignants viendront chercher les élèves à la garderie (côté rue Audollent) à 8h30.

GS children – their teachers will collect them at the before-school care 'garderie côté rue Audollent' at 8.30am

Les enfants d'élémentaire sont accueillis dès 7h30 en salle de garderie (côté rue Audollent). A partir de 8h, ils rejoignent la cour des Tilleuls.

Elementary school children are welcomed from 7:30 a.m. in the garderie (rue Audollent side). From 8am, they join the courtyard of Les Tilleuls.

La garderie est facturée le matin de 7h30 à 8h00.

There is a charge for the before school care from 7.30 am to 8 am.

- **Accueil du soir à partir de 17h / After-school care from 5 pm**

17h-18h15: Garderie des maternelles/ For PS to GS - from 5 to 6.15 pm

17h – 17h45: Etude des CP et des CE/ Supervised Study for CP and CE classes – from 5 to 5.45 pm

17h – 18h: Etude des CM/ Supervised Study for CM classes – from 5 to 6pm

18h à 18h15: Garderie CP à CM2 avec les maternelles : For all - from 6 to 6.15 pm

- **En cas d'absence ou d'urgence / In case of absence or emergency**

Contacter l'accueil de l'établissement / Please contact School Reception

04-73-98-09-70 / accueil.massillon@gmail.com

ou

Ecole directe ([enseignant concerné et secrétariat : Mme Imbert](#))

Pour l'ensemble des élèves de l'école, la fréquentation scolaire est obligatoire.

For all children, school attendance is mandatory.

- **Obligations scolaires / School Requirements**

Pour information, nous vous rappelons que les conditions de scolarisation en France sont très strictes et surveillées par l'inspection académique. Ainsi, l'obligation scolaire à laquelle sont soumis vos enfants est une obligation légale (Art. L.131-8 du Code de l'éducation) dont le non-respect peut entraîner des sanctions pénales prévues à l'article R. 624-7 du Code pénal.

For your information, we would like to remind you that the conditions for school attendance in France are very strict, and are monitored by the academic inspectorate. The compulsory schooling to which your children are subject is a legal obligation (Art. L.131-8 of the French Education Code), failure to comply with which may result in penal sanctions under Article R. 624-7 of the French Penal Code.

- **Le programme d'anglais : 3 parcours / English programme – 3 proposals**

	<i>PS</i>	<i>MS</i>	<i>GS</i>	<i>CP</i>	<i>CE1</i>	<i>CE2</i>	<i>CM1</i>	<i>CM2</i>
<i>Level</i>	30 min	1 heure	2h15	3h00	3h00	3h00	3h00	3h00
<i>Advanced Class</i>				5h00	5h00	5h00	5h00	5h00
<i>Grade (Native Language Class)</i>		K4 : 4h	K5 : 5h	Grade 1 : 8h	Grade 2 : 9h	Grade 3 : 9h	Grade 4 : 9h	Grade 5 : 9h

- **Démarches administratives pour le Catéchisme, les Echecs et le Sport péri-éducatif/ Catechism, Chess and Sport**

- **Pour les inscriptions à l'éveil à la foi (GS- CP) et au catéchisme du CE1 au CM2, celles – ci s'effectuent en ligne via « la liasse de rentrée ».**

For enrollment in catechism classes (from CE1 to CM2) you have to fill back-to-school bundle.

Pour les enfants qui ne vont pas au catéchisme, de la culture religieuse est proposée du CE2 au CM2.

Children who do not follow a catechism program will follow a program of general religious culture, world religions etc.

- **Sport le midi de la grande section au CM2 avec Anthony !**
Les inscriptions s'effectueront **en ligne** fin août sur le site de l'établissement.
Enrollments for sport can be done directly online on the school website at the end of August.
- **Echecs du CP au CM2 les midis avec Maitre Fantin !**
Les inscriptions s'effectueront **en ligne** fin août sur le site de l'établissement.
Enrollments for chess can be done directly online on the school website at the end of August.

Les inscriptions aux différentes activités s'effectuent dans **la limite des places disponibles**.

There is a limited number of places available for all the sports activities.

L'inscription de votre enfant à une activité vous engage moralement et financièrement pour l'année scolaire. Une désinscription en cours d'année ne peut s'effectuer que pour des motifs sérieux ! When you enroll your child in an activity it is a commitment for the year, both in terms of attendance and finance. Only serious justifications will be accepted to cancel an inscription.

- **Centre de loisir CUC**, propositions sportives de la PS au CM2 les soirs, le mercredi et les vacances scolaires. Informations et inscriptions sur le site Internet du CUC. Enrollments for CUC can be done directly on the CUC website
 - **Pour le périscolaire soirs de semaine :**
Pour les familles de Massillon déjà utilisatrices : **Envoyer un mail à marie@CUC-loisirs.fr**
Pour les nouvelles familles au CUC, ouverture des inscriptions dès le **2 septembre 24** dans la limite des places disponibles.
Lien pour le périscolaire soirs de semaine : <http://cuc-loisirs.fr/hors-vacances/massillon-sports-soir-de-semaine/>
 - **Pour le périscolaire CENTRE DE LOISIRS des mercredis "Massillon" (3-5 ans) et "Stade Universitaire" (6-10 ans) :**
Pour les familles de Massillon déjà utilisatrices : **A faire en ligne : contact@ CUC-loisirs.fr**
Pour les nouvelles familles au CUC, ouverture des inscriptions **dès 18 juin 24** dans la limite des places disponibles.
 - **Pour les vacances juillet/aout 24 : A faire en ligne : contact@ CUC-loisirs.fr**
Centre ouvert tout l'été.

• PAI

Le PAI permet aux enfants qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue d'être accueillis en collectivité scolaire et périscolaire. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le chef d'établissement. Le PAI permet la délivrance de médicaments aux enfants durant la journée d'école. Ces médicaments sont identifiés, rassemblés dans un lieu commun accessibles uniquement aux adultes de l'école. Sans PAI, aucun médicament ne peut être délivré à l'école.

En cas d'allergie alimentaire, votre enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine sans l'élaboration d'un PAI et sans accords du service de restauration et du chef d'établissement.

The PAI allows children with health problems (physical or psychological) that evolve over a long period of time to be welcomed into the school and extracurricular community. It is drawn up with the legal guardians, at their request, by the health teams of the structure concerned and the head of the school. The PAI allows the delivery of medication to children during the school day. These medicines are identified and stored in a common area accessible only to adults in the school.

Without a PAI, no medication can be delivered to the school.

In case of food allergy, your child will not be able to have lunch at the canteen without the elaboration of a PAI and without the agreement of the catering service and the headmaster.

Ainsi, en tout début d'année scolaire, nous vous solliciterons donc pour créer, reconduire, modifier ou annuler le PAI de votre enfant en fonction de ses besoins.

- **Vacances scolaires 2024-2025/ School Vacations**

<i>Vacances</i>	<i>TOUSSAINT</i>	<i>NOEL</i>	<i>HIVER</i>	<i>PRINTEMPS</i>	<i>ETE</i>
Fin des cours (last day)	18 octobre	20 décembre	21 février	18 avril	4 juillet
Reprise des cours (back to school)	4 novembre	6 janvier	10 mars	5 mai	

- **Jours fériés / Public holidays :**

1er novembre 2024 : Toussaint/ All Saints Day
 11 novembre 2024 : Armistice de la Première guerre mondiale / 1st World War Armistice
 20 et 21 avril 2025 : Pâques et lundi de Pâques / Easter and Easter Monday
 1^{er} mai 2025 : Fête du travail / Workers' holiday
 8 mai 2025 : Armistice de la Seconde guerre mondiale / 2nd World War Armistice
 29 et 30 mai 2025 : Pont de l'Ascension / Ascension long weekend
 8 et 9 juin 2025 : Pentecôte / Pentecost

- **Manifestations organisées à l'école (dates à venir)/ School events (dates are coming)**

Buffet d'automne / Autumn buffet fin septembre 2024
 Vente des couronnes de l'Avent / sale of Christmas wreaths novembre 2024
 Marché de Noël / Christmas market décembre 2024
 Concert de Noël / Christmas concert décembre 2024
 Carnaval / Carnival mars 2025
 Kermesse / School Fun Day juin 2025

- **La première facture / The first bill**

Lors de la première facturation, l'établissement vous facturera les fichiers et fournitures utilisés en classe par les enfants : math, lecture, éveil ... (en fonction de chaque niveau).

The first bill will include the workbooks and school supplies used by the children in class: math, reading, vocabulary, depending on their class.

Belle année scolaire aux enfants !